

Demande de renseignements à propos de la Licence AES

Par **Shudi**, le 17/07/2015 à 11:32

Bonjour à tous,

Je m'adresse à vous, car je serais intéressé par une licence AES, et aimerais obtenir certaines informations à ce sujet.

Je suis actuellement étudiant en Droit, mais j'ai assez de difficultés pour avancer dans ma licence. Comme je souhaite tout de même rester dans le domaine juridique - économique j'aimerais savoir si cette licence peut me permettre de déboucher sur un master de droit dans les domaines européen ou international, car cela serait mon projet d'étude.

De plus, après l'obtention de la licence AES, si je n'arrive pas à entrer dans un master de Droit, est-il possible d'effectuer une L3 - droit pour pouvoir ensuite entrer dans le Master souhaité ?

Merci pour vos réponses. :)

Par **PeterAlawi**, le 17/07/2015 à 13:49

Bonjour,

Effectivement, si tu as des difficultés et que tu ne penses pas pouvoir les surmonter, tu peux te réorienter en AES.

Cela dit, même si cela doit être envisageable pour des Masters 2 bidons, il me paraît peu probable que tu puisses être accepté dans un Master 2. Sauf si tu as de (très) bonnes notes en AES.

Pourquoi ? Parce qu'un directeur de M2 impliqué et honnête trouvera ton parcours quelque peu incohérent. Il te demandera pourquoi tu n'as pas fait toute ta Licence en Droit puisque tu étais inscrit en L1 Droit. Le fait d'aller en AES sera perçu comme un manque de passion pour le Droit et un choix de facilité. De plus des matières essentielles comme le droit des obligations ou le droit administratif sont enseignées de manière moins approfondie en AES qu'en Droit. Donc tu auras des manques comparés à des étudiants qui ont fait tout leur cursus en fac de Droit.

Par conséquent, si tu aimes vraiment le Droit, je te conseillerais de bien méditer ton choix.

Par ailleurs, redoubler une L1 n'est pas rédhibitoire pour intégrer un M2 par la suite.

Par **Shudi**, le **17/07/2015 à 16:18**

Bonjour PeterAlawi,

Je te remercie beaucoup pour ta réponse qui a pu m'apporter de précieux renseignements.

Il est vrai que j'y ai déjà pensé pour l'entretien du M2 avec le jury, qui va sûrement trouver ça louche que je n'ai pas suivi un parcours Droit classique pour aller dans ce type de Master. Cela étant dit il y a aussi le fait que je viens d'un Bac professionnel qui joue énormément, et qui montre bien qu'il faut avoir plus que des bonnes bases pour pouvoir effectuer une licence de Droit.

J'ai donc essayé de rechercher une licence qui regroupe des matières enseignées qui sont proches de la licence de Droit, et je suis tombé sur la AES. Après je trouve que cette licence est assez complète car il comprend pas mal d'enseignements comme l'éco, la gestion puis il y a aussi la sciences politiques etc... Donc à mon avis ça devrait être un atout pour les entrées en Master normalement non ?

Par **marianne76**, le **17/07/2015 à 21:35**

Bonjour

En Master de droit ce sera difficile

Par **Shudi**, le **17/07/2015 à 23:20**

Bonjour Marianne,

Je te remercie pour ton avis. Et que penses-tu de la L3 - Droit dans le pire des cas ?

J'ai eu un mail du responsable de la licence AES que j'avais contacté il y a quelques jours, et il m'a dit qu'il était possible d'opérer à une validation des acquis. Je ne sais pas vraiment en quoi ça consiste, mais je pense que c'est une commission qui doit décider si oui ou non j'aurai les compétences nécessaires pour pouvoir aller en Master de Droit.

Par **marianne76**, le **18/07/2015 à 00:00**

Bonsoir

Oui effectivement pour la validation des acquis il s'agit d'une commission qui va décider de cette validation.

Avec une L2 AES on peut passer en L3 droit, mais j'ai déjà répondu sur le sujet, je n'apprécie

pas trop ce contournement de la L2 droit, année particulièrement formatrice. J'enseigne dans les deux cursus et je ne forme pas du tout les étudiants de la même façon. i

Par **Shudi**, le **18/07/2015** à **12:19**

Bonjour,

Oui c'est bien ce qui me semblait concernant la validation des acquis.

Je sais bien car en L2 droit on travaille de manière de plus approfondie surtout en droit administratif, et c'est pour ça que je comptais plutôt faire ma licence AES entièrement pour pouvoir ensuite intégrer une L3 - droit qui me permettra de me remettre à "niveau". Et ainsi avoir plus de chance pour entrer dans un Master droit.

Par **marianne76**, le **18/07/2015** à **15:15**

Bonjour

Pas seulement en droit administratif, j'enseigne pour ma part le droit des obligations en 2ème année de droit, qui n'a rien de comparable avec ce que je fais en AES qui n'est par comparaison à côté qu'une vulgarisation de la matière. Sans compter les méthodes de travail, en droit 2 on fait du commentaire d'arrêt exercice extrêmement formateur que l'on ne fait bien évidemment pas en AES. Maintenant je ne peux pas empêcher les étudiants d'essayer de contourner la difficulté.

Ceci étant méfiez vous tout de même voilà le message d'un étudiant sur ce forum et pourtant les étudiants ayant fait khâgne sont pourtant de bons étudiants.

"Je suis étudiante en droit à l'Université de Bourgogne ; je viens de terminer ma deuxième année. Je me pose beaucoup de questions quant à la suite et cela m'angoisse pas mal. En effet, j'ai obtenu la mention AB à mon deug avec 12.5 au S1 et 13.6 au S2. Je suis passée directement en deuxième année de droit sans avoir effectué la première année par passerelle après avoir fait une khâgne A/L LSH en spécialité philosophie dans un lycée dijonnais qui se défend en termes de résultats aux concours.

Néanmoins, j'ai la sensation que mon parcours peut m'handicaper plus que me valoriser. J'ai postulé à différents magistères en droit des affaires (Nancy, Montpellier, Rennes et MDAE) et cela n'a rien donné (à part Nancy) pour un motif qui m'a parue étonnant : le fait que je sois passée par passerelle et n'ai donc pas effectué la L1 de droit. "